



DECISION N° 2022-631

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre de la Saint Jean le 24 juin 2022 entre la Ville de Perpignan et l'association Cobla Sol de Banyuls

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers municipaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à M. François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire ;

Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer une animation « ballada » par l'association Cobla Sol de Banyuls dans le cadre de la Saint Jean le 24 juin 2022,

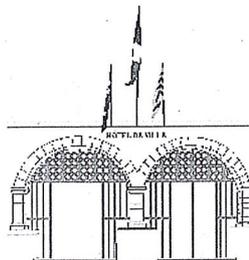
DECIDE

ARTICLE 1 :

La Ville de Perpignan conclut un contrat de cession du droit de représentation avec l'association Cobla Sol de Banyuls pour assurer une ballada de sardanes dans le cadre de la Saint Jean, place de la Loge à Perpignan, le 24 juin 2022 à 21h00.

ARTICLE 2 :

La Ville s'engage à verser au Producteur, sur présentation d'une facture, la somme de 900 € TTC (neuf cents euros), à l'issue de la représentation.



ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le 22 JUIL. 2022

ID Télétransmission : 066-21660130°-20220722-158781-AV-1-1

Accusé reçu le : 22 JUIL. 2022

Affiché le : 22 JUIL. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

